

L'Adresse—M. Epp

Je voudrais savoir ce qu'il pense de cet impôt régressif prélevé sur la feuille de paye par le NPD au Manitoba. Les administrateurs des hôpitaux ont affirmé que cet impôt de 1.5 p. 100 est en train de les ruiner. Le député recommanderait-il au ministre d'examiner cette situation catastrophique, de conseiller au gouvernement néo-démocrate de supprimer cet impôt régressif et d'entamer une enquête pour savoir si tous les fonds destinés aux soins médicaux dans cette province le sont effectivement?

M. Epp: Monsieur le Président, je vais répondre au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Tous les députés sont sans doute au courant de ce transfert de l'établissement du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. J'ai reçu diverses instances des associations d'anciens combattants, séparément et toutes ensemble, qui voudraient que Deer Lodge soit réservé davantage à leurs fins. On s'inquiète particulièrement de ceux qui doivent attendre longtemps avant d'être admis à Deer Lodge et, de toute évidence, cette question devrait être débattue de même que le transfert aux provinces des hôpitaux fédéraux pour les anciens combattants.

Quant à l'impôt sur la feuille de paye, il est incontestable que les administrateurs des hôpitaux et d'autres institutions semblables, par exemple les présidents des universités, estiment que cet impôt suscite de très graves difficultés non seulement en ce qui concerne leurs liquidités, mais aussi leur capacité de recruter du personnel. C'est pourquoi certains administrateurs d'hôpitaux déclarent que certains postes ne sont pas comblés. Les fonds qu'ils reçoivent du gouvernement provincial ne suffisent probablement pas à remédier à l'impôt de 1.5 p. 100 prélevé sur la paye. On a nettement l'impression que le gouvernement est contre l'emploi tandis que les investisseurs et d'autres affirment catégoriquement que cet impôt de 1.5 p. 100 demeure incompréhensible. Pourquoi doivent-ils payer un impôt quand ils créent un emploi? Chaque compagnie doit payer 1.5 p. 100 sur sa feuille de paye. Chaque hôpital, université et commission scolaire est tenue de le faire. Monsieur le Président, cela nuit grandement à la création d'emplois dans la province.

• (1150)

En dernier lieu, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) s'est demandé si les provinces ne détournent pas à d'autres fins les fonds fédéraux alloués aux soins médicaux. Mes meilleures informations là-dessus, monsieur le Président, je les trouve dans le rapport du juge Emmett Hall. Il a été chargé de faire enquête sur la question, entre autres, et, selon lui, rien ne prouve que ces fonds sont détournés.

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député. Je lui sais gré de la compassion qu'il manifeste à ce sujet. Je voudrais lui poser deux questions. Quand il parle des fonds qui, conformément à l'annonce du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), seront mis à la disposition des provinces en plus du financement global à cause de la façon dont les calculs étaient effectués par le passé, prétend-il que les provinces avaient déjà affecté cette somme? Autrement dit, quand elles affirment que le financement fédéral est insuffisant, elles se fondent sur une comparaison entre ce financement et celui qu'elles avaient escompté. Quelle est l'opinion personnelle du député à propos du ticket modérateur et de la surfacturation?

M. Epp: Monsieur le Président, je sais gré au député d'Ottawa-Centre (M. Evans) de poser ces questions comme il le fait. Nous savons maintenant que le montant est de 769 millions de dollars. Cette somme provient directement de ce qu'on appelle la formule de financement des programmes établis. Le débat se poursuit depuis quelque temps déjà entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les provinces se sont plaintes de ne pas recevoir tout l'argent auquel leur donne droit même la formule qu'elles n'ont pas approuvée, si vous vous souvenez, aux négociations de 1981. Elles étaient d'avis que la formule même leur permettait davantage.

Je ne peux évidemment pas parler au nom de chacune d'elles, mais je peux faire état de certains entretiens que j'ai eus avec leurs représentants. Les provinces ont sans doute défendu leur propre cause à la réunion qu'elles ont eue à Montréal la semaine dernière avec le ministre des Finances. Elles étaient en tout cas persuadées que la formule leur accordait davantage. Ce qui les préoccupe, c'est que, tandis que le gouvernement prétend assumer 50 p. 100 des frais de l'assurance soins médicaux, soit le coût des soins hospitaliers actifs, et les frais médicaux, il n'y a pas de partage des frais pour de nombreux autres programmes qui sont nécessaires et peuvent libérer les lits d'hôpitaux coûteux qui sont réservés pour les soins actifs. Elles demandent alors pourquoi ne pas examiner ces questions? Pourquoi le gouvernement fédéral s'en tient-il aussi mesquinement à sa part de 50 p. 100? Ne faudrait-il pas explorer ces questions et nous demander si nous pouvons prévoir des fonds supplémentaires afin de libérer ces lits d'hôpitaux réservés aux soins actifs? Notre chef a dit sans ambages que c'est ce que notre parti ferait. J'en reparlerai plus en détail quand la loi sur la santé nous aura été présentée.

Quant au ticket modérateur et à la surfacturation, notre parti s'est prononcé carrément à l'échelon fédéral contre le ticket modérateur. Je m'empresse d'ajouter que le ticket modérateur peut prendre plusieurs formes. Je n'ai pas le temps d'en discuter.

Le député de Kitchener (M. Lang) sourit. Il est médecin. Je suppose que je vais devoir traiter de la question, parce que je ne veux pas qu'il se méprenne encore une fois. Il y a, par exemple, dans les hôpitaux pour malades chroniques, comme il doit le savoir, des personnes dont la plus grande partie de la pension passe aux frais de séjour et de traitement. Je suppose que ce n'est pas ce que nous entendons par ticket modérateur, à moins que le député de Kitchener, en tant que médecin, ne voit les choses autrement. Je suppose que lorsque nous parlons de ticket modérateur, nous visons ceux qui reçoivent des soins actifs dans les hôpitaux et les services d'urgence. Nous avons rejeté cette idée. Si le député de Kitchener est d'un autre avis, il pourra nous éclairer.

Je préfère attendre que la loi canadienne sur la santé soit présentée pour voir comment se réglera la question de la surfacturation. Il va falloir que nous discutons très sérieusement de différents aspects de la question, comme la liberté professionnelle, les services, le cas des spécialistes qui se retirent du régime et l'accès au régime d'assurance-maladie de l'Ontario dans les localités du nord de cette province si tous les médecins se retirent du régime. Il y a beaucoup de questions auxquelles il faut répondre. C'est pourquoi nous avons tellement hâte de voir la loi sur la santé, pour en discuter de façon plus précise.